

# GUIDE PRATIQUE RÉDUIRE ET TRIER VOS DÉCHETS



BIEN TRIER, MIEUX JETER ET RÉUTILISER



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# ÉDITO

“ Les actions mises en place par GPS&O pour réduire les déchets (campagnes de distribution de composteurs, opérations de broyage des végétaux, campagnes de sensibilisation, modernisation des déchèteries...), conjuguées à la mobilisation des habitants du territoire, ont porté leurs fruits !

En 5 ans, les efforts de la collectivité et de ses usagers se sont traduits par un allègement du poids des déchets de 70 kg par habitant soit une réduction de 14 % là où l'objectif était fixé à 37,7 kg/hab/an.

Avec une production totale de déchets sur le territoire s'élevant à 434 kg/hab/an fin 2023 (contre 497,41 kg/hab/an en 2019), la Communauté urbaine peut se féliciter d'une réduction significative.

Pour autant, nous ambitionnons encore de réduire ce volume dans les années à venir avec notamment l'adoption d'un nouveau PLPDMA en 2025 sur lequel travaillent nos élus communaux. L'objectif ? Vous offrir un service public de qualité, toujours plus performant, tout en maîtrisant des coûts qui sont en constante augmentation depuis quelques années.

Comme vous le savez, le meilleur déchet c'est celui que nous ne produisons pas. Nous devons donc, ensemble, privilégier sa réduction à la source, son réemploi et sa valorisation.

Parce que la gestion durable des déchets est un effort collectif, qui passe par la prévention et l'information, nous vous proposons ce guide qui a été pensé pour rappeler à tous les bonnes pratiques comme la réduction de vos emballages, le rappel des consignes de tri pour donner une « seconde vie » à certains déchets, la réutilisation d'objets ou de restes alimentaires plutôt que de les jeter... En somme, des petits gestes du quotidien qui commencent à la maison ! L'objectif est que chaque habitant contribue à la préservation du territoire et ainsi à sa qualité de vie.

Ce guide est là pour vous aider. Ensemble, réduisons nos déchets pour rendre notre Communauté urbaine plus propre et plus vertueuse ! ”

Cécile Zammit-Popescu,  
Présidente Grand Paris Seine & Oise

## QUELLE PRODUCTION DE DÉCHETS ?



184 136 tonnes  
de déchets\* en 2023,  
soit 20 000 camions-bennes

\*collecte en porte-à-porte + déchèterie

# COMMENT PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS ?

En France, les ménages produisent 39 millions de tonnes de déchets chaque année et chaque habitant de Grand Paris Seine & Oise en a produit en moyenne 434 kg en 2023 ! C'est encore beaucoup, mais chacun peut réduire facilement le volume de ses poubelles grâce à des gestes simples.

## LORS DE MES ACHATS

Je privilégie l'achat en vrac.

Je choisis des éco-recharges.

Je choisis des produits avec moins d'emballage.

Je préfère des appareils sans piles, sinon j'achète des piles rechargeables.

Je privilégie les produits écolabellisés.

J'utilise un cabas.

## À LA MAISON

Je composte les déchets biodégradables de ma maison et de mon jardin.

Je colle un stop-pub sur ma boîte aux lettres.

Je donne mes livres, mes vêtements ou meubles en bon état.

Je privilégie la vaisselle réutilisable pour mes fêtes et pique-niques.

Je loue les outils que j'utilise occasionnellement.

Si possible, je prolonge la vie de mes appareils en les faisant réparer.



## BONS POINTS !

Adoptés collectivement, ces bons gestes ont déjà permis de réduire de 10 % (20 000 tonnes) la production de déchets depuis 2021 à l'échelle de la Communauté urbaine.

# COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE MES DÉCHETS ?

Après avoir appliqué ces astuces écoresponsables, vous approchez peut-être du zéro-déchet... Mais s'il vous reste des poubelles à vider, présentez-les dans le respect des règles de collecte.

La Communauté urbaine gère la collecte et le traitement des déchets des 73 communes du territoire. Tout est organisé pour tenir compte des spécificités de chaque quartier et des flux de déchets à collecter.

C'est pourquoi, les modalités de ramassage varient en fonction du type d'habitat (individuel, collectif, hypercentre...) et de la nature des déchets (emballages et papiers, verre, ordures ménagères, végétaux, encombrants).

L'efficacité du service de gestion des déchets dépend de la participation de tous et implique que chacun respecte la temporalité et le lieu de collecte, ainsi que le type de contenant et de contenu accepté lors des ramassages.

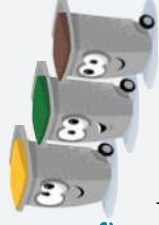
## LES MÉTHODES DE COLLECTE

### Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte

- 1 fois / semaine en habitat individuel
- 2 fois / semaine en habitat collectif

### Collecte en bornes d'apport volontaire

1 400 bornes (verre, emballages / papiers, ordures ménagères)



### Collecte sélective en porte-à-porte

Emballages et papiers : pour toutes les communes

- tous les 15 jours en habitat individuel
- 1 fois / semaine en habitat collectif

En option selon le choix des communes :

- Verre : 1 fois / mois
- Encombrants : 1 fois / trimestre en habitat individuel ou mensuel en habitat collectif
- Végétaux : tous les 15 jours (de mi-mars à fin novembre)

### Mise à disposition de composteurs et de broyeurs (végétaux)

Objectif 2025 : 6 000 composteurs individuels à distribuer en habitat pavillonnaire

+ expérimentation de composteurs partagés en habitat collectif



### Déchèteries 11 déchèteries



# COMMENT BIEN PRÉSENTER MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

Le premier réflexe à avoir est de trier vos différents déchets par « familles ». Cette étape est cruciale pour les orienter vers la filière appropriée, dans une démarche d'économie circulaire et de maîtrise des coûts de la collectivité.

Pour cela, vous disposez de différentes poubelles à la maison qui vous ont été fournies par la Communauté urbaine. Celles-ci seront ramassées à domicile par des camions-bennes. Certains types de déchets nécessitent que vous les déposiez vous-même dans des bornes implantées à proximité de chez vous ou dans les déchèteries du territoire.

## PRÉSENTATION EN PORTE-À-PORTE

Lors du ramassage à domicile ne sont acceptés que les déchets présentés :

- Pour les emballages et papiers, et pour les ordures ménagères dans les poubelles dédiées :
  - Bacs de 120L à 360L pour l'habitat individuel
  - Bacs de 120L à 660L pour l'habitat collectif
- Pour les végétaux dans des bacs de 240L.
- Pour le verre dans des bacs de 240L.



✓ Couverture fermée, sans surcharge.

✓ La poignée dirigée vers la route pour faciliter le travail du personnel de collecte.



✗ Laisser des sacs à côté des bacs.

✗ Encombrer la voie publique.

✗ Oublier de rentrer sa poubelle après la collecte.

## SORTIR MA POUBELLE : LES BONNES PRATIQUES



### BON À SAVOIR

La taille des bacs est définie en fonction du nombre de personnes vivant sous le même toit et de la fréquence de collecte.



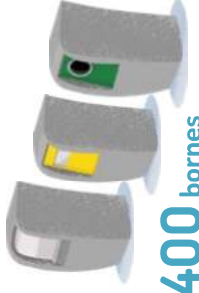
### BONS POINTS !

Déposer ses déchets dans les bons conteneurs et au bon endroit, c'est contribuer à l'amélioration du cadre de vie, au bon fonctionnement des circuits de collecte ainsi qu'à la sécurité des ripeurs. C'est aussi favoriser une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets.



## PRÉSENTATION EN APPORT VOLONTAIRE

Vous ne disposez pas de bacs dédiés au verre ou aux emballages ? Votre poubelle grise déborde déjà ? Pas d'inquiétude, il y a forcément une zone d'apport volontaire près de chez vous.



**1 400** bornes enterrées ou aériennes installées par GPS&O sur le territoire.

### JETER EN BORNES D'APPORT VOLONTAIRE : LES BONNES PRATIQUES



- ✓ Emballer vos déchets ménagers en sacs fermés (max 50 litres) ;
- ✓ Couper ou plier vos emballages recyclables (cartons non mouillés) afin de ne pas boucher les ouvertures;
- ✓ Déposer le verre en vrac, sans sac.

- ✗ Ne pas respecter les horaires de dépôt dans les bornes et créer des nuisances sonores.
- ✗ Laisser des déchets à côté des bornes.
- ✗ Vaisselle, vitres ou céramique.

### DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE

Pour se débarrasser des produits et objets qui ne sont pas acceptés sur la voie publique, ou se délester de ses déchets sans attendre les jours de passage de la collecte, rendez-vous dans l'une des 11 déchèteries du territoire. Elles disposent de bornes à verres, journaux/magazines, végétaux, encombrants et autres flux. (+ d'infos sur [gpseo.fr](http://gpseo.fr))



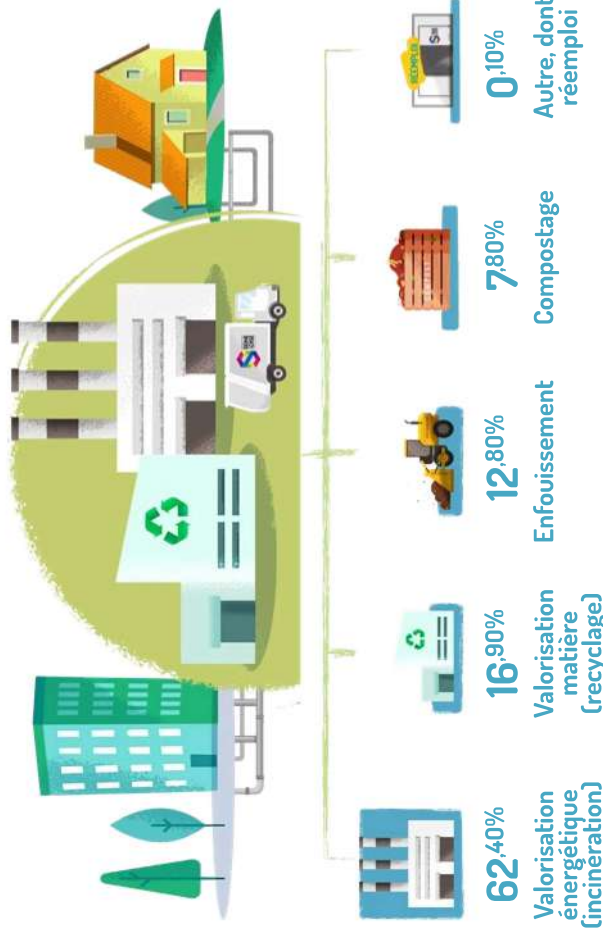
### BON À SAVOIR

Le dépôt sauvage de déchets est interdit !  
En cas de non-respect de cette règle vous vous exposez à payer une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 €.



# ET APRÈS ? QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS UNE FOIS JETÉS ?

Ils sont transportés vers les différentes filières de traitement :



### ASTUCE ANTIDÉCHETS

Avant de déposer objets et textiles dans un point d'apport volontaire, ou d'y laisser vos encombrants, pensez à leur seconde vie : réparation, dons en recyclerie, vente d'occasion.

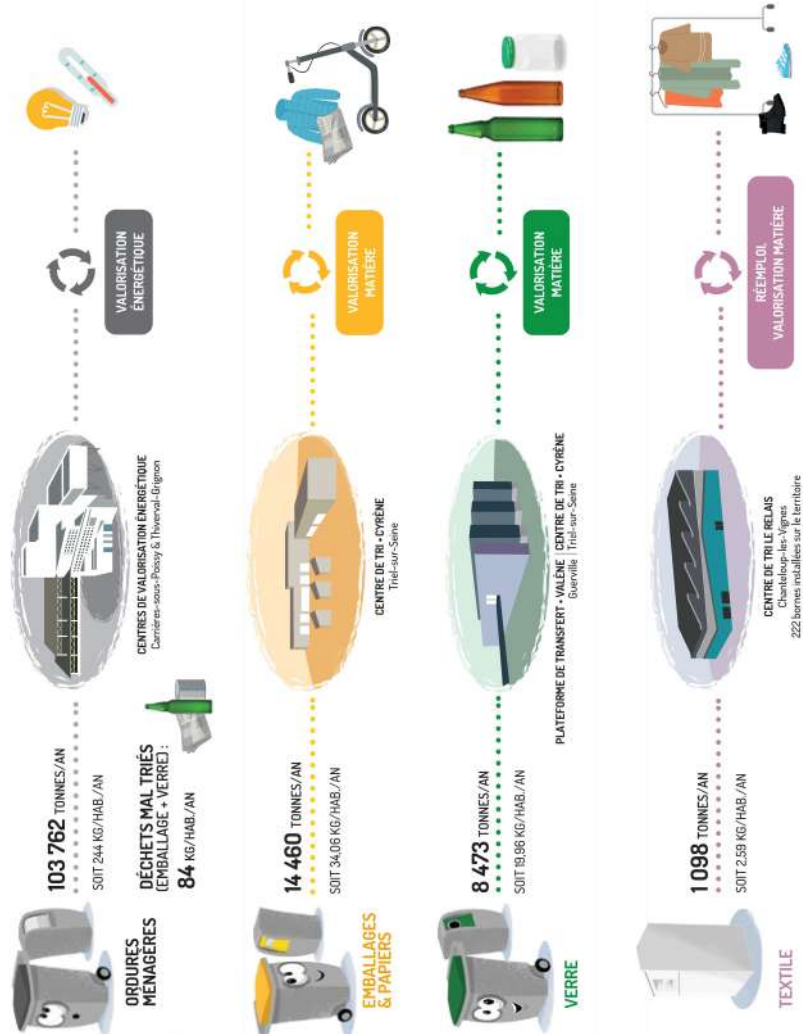
Il existe par ailleurs des solutions de réemploi (ressourcerie, association solidaire comme Emmaüs ou sites de vente en ligne).

Pour connaître les ressourceries du territoire, reportez-vous à la page 28 du guide.

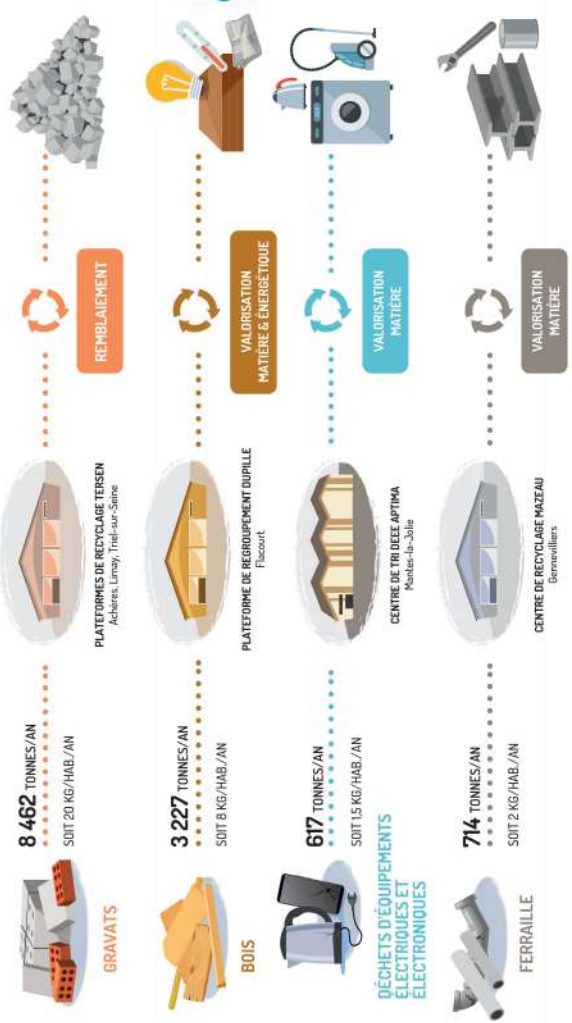
# LE CYCLE DE VIE DES DÉCHETS

Améliorer le recyclage, favoriser le réemploi, réduire l'enfouissement... Autant d'objectifs que la Communauté urbaine, en charge de la gestion des déchets, s'est fixé pour limiter les impacts de la filière sur l'environnement et les coûts pour les habitants.

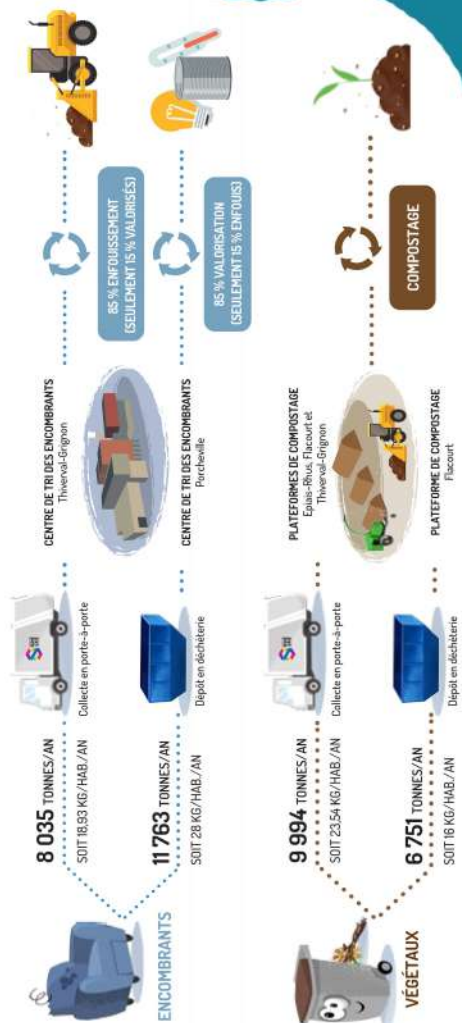
## MÉTHODE DE COLLECTE EXCLUSIVEMENT EN PORTE-À-PORTE OU EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



## MÉTHODE DE COLLECTE EXCLUSIVEMENT EN DÉCHÈTERIE



## MÉTHODE DE COLLECTE MIXTE







# EMBALLAGES ET PAPIERS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous vos emballages et vos papiers vont dans le **BAC JAUNE** ou **DANS LES BORNES PRÉVUES** à cet effet.



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

TOUTES LES BARQUETTES



SACS, SACHETS, FILMS



EMBALLAGES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUTS LES PETITS EMBALLAGES EN ALUMINIUM ET ACIER



TOUTS LES PAPIERS



EN CAS DE DOUTE, JE METS DANS LE BAC GRIS.

## LES BONNES PRATIQUES

- ✓ Déposez vos emballages et papiers en vrac sans sacs.
- ✓ Ne lavez pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- ✓ Compactez vos bouteilles en plastique dans le sens de la longueur pour un gain de place.
- ✓ Découpez les gros cartons en morceaux ou déposez-les de préférence en déchèterie.

- ✗ N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.
- ✗ Ne déchirez pas et ne froissez pas le papier.

## QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

14 460 tonnes/an soit 34,06 kg/hab./an



Centre de tri • Cyrène  
Triel-sur-Seine



Valorisation matière



## BON À SAVOIR

Un sac en plastique met entre 100 et 400 ans pour se dégrader dans la nature.

À travers le monde, 80 % des déchets plastiques qui arrivent dans les océans viennent des rivières et ce sont principalement des objets à usage unique. On estime aujourd'hui la taille du "7<sup>ème</sup> continent" constitué de déchets et emballages flottants au nord-est de l'océan Pacifique, à plus d'1,6 millions de km<sup>2</sup>, soit trois fois la France métropolitaine.





# VERRE

Déposez-le en vrac dans le **BAC VERT** ou dans les bornes prévues à cet effet.



**POTS, BOCAUX ET FLACONS EN VERRE**



**BOUTEILLES EN VERRE**

## NE PAS DÉPOSER



**CAPSULES & COUVERCLES**



**VAISSELLE & VERRE**



**AMPÔULES & NEONS**



**PLATS EN PYREX**



**VITRES ET MIROIRS**



**POTS DE FLEURS**



LE VERRE D'EMBALLAGE SE RECYCLE À L'INFINI !

# LES BONNES PRATIQUES



- ✓ En vrac, bien vidés mais inutile de les laver !
- ✓ Bouchons et couvercles à retirer et à mettre dans les emballages.



- ✗ Ne pas déposer le verre culinaire (vaisselle et plats transparents).
- Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production. À déposer dans le bac des ordures ménagères.

# QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?



**8 473 tonnes/an**  
soit 19,96 kg/hab./an



Plateforme de transfert • VALENE  
Guerville  
Centre de tri • CYRENE  
Triel-sur-Seine



Valorisation matière



## ASTUCE ANTIDÉCHETS

Conservez chez vous quelques bocaux avec couvercle afin de vous en servir comme contenants lors de vos achats en vrac de céréales, noix, fruits secs, céréales, pâtes et autres légumineuses.



# TEXTILE

Vêtements, chaussures attachées par paires, linge de maison (draps, serviettes...) sont à déposer dans **LES BORNES À TEXTILE**. Ils seront majoritairement réemployés ou recyclés.



VÊTEMENTS



CHAUSSURES  
ATTACHÉES  
PAR PAIRES



LINGE DE  
MAISON



ACHETER EN SECONDE MAIN,  
C'EST AUSSI ÉVITER LE GASPILLAGE VESTIMENTAIRE !

## LES BONNES PRATIQUES



- ✓ Même usés ou déchirés
- ✓ Propres et secs
- ✓ Dans des sacs bien fermés, pas trop volumineux (30L max)



- ✗ Vêtements mouillés et souillés
- ✗ Chiffons sales et humides
- ✗ Moquettes
- ✗ Produits non-textiles
- ✗ Matelas et sommiers
- ✗ Toiles cirées...

## QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?



1098 tonnes/an  
soit 2,59 kg/hab./an



Centre de tri **LE RELAIS**  
Chanteloup-les-Vignes, 222 bornes installées sur le territoire



Réemploi,  
Valorisation  
matière



## ASTUCE ANTIDÉCHETS

Avant de déposer votre textile en borne de collecte, pensez à la réparation. C'est bon pour la planète et pour votre porte-monnaie.

Trouver un point d'apport volontaire textile avec Re\_fashion : [refashion.fr](http://refashion.fr)

Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront majoritairement reportés ou recyclés.





# DÉCHETS DE JARDIN

Vos végétaux se collectent en **BAC** ou en **DÉCHÈTERIE** pour certaines communes.



PELOUSE



FEUILLES MORTES ET PETITS BRANCHAGES



PLANTES ET FLEURS

NE PAS DÉPOSER



POTS DE FLEUR EN TERRE CUITE ET EN PLASTIQUE



CAILLOUX, BÛCHES ET CAGEOTS

À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, PENSEZ AU COMPOSTAGE !

# LES BONNES PRATIQUES



- ✓ À chaque collecte, 1 bac 240L par foyer.
- ✓ Branches attachées en fagot (2 maximum) ; fagot d'1m maximum de long et de 50 cm de diamètre.



- ✗ Des haies mal entretenues peuvent parfois gêner le passage des camions ou blesser les agents de collectes. Si vous êtes en habitat individuel, veillez à bien les tailler pendant les périodes autorisées.

# QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?



9 994 tonnes/an

soit 23,54 kg/hab./an collectés en porte-à-porte



Plateformes de compostage  
Epiais-Rhus, Flacourt,  
Thiverval-Grignon



COMPOSTAGE



## ASTUCE ANTIDÉCHETS

Les sapins peuvent être repris en jardinerie... Conditions pour une présentation à la collecte, aux points d'apport volontaire éphémères pendant la période des fêtes ou en déchèterie :



- Sapins naturels uniquement
- Sans pied, sans bûche, sans pot
- Sans neige artificielle ni décoration
- Sans emballage

# LES BIODÉCHETS ET LEUR VALORISATION À LA SOURCE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 demande que soit donnée la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.

## QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Un déchet composé de matières organiques issues de ressources naturelles végétales ou animales qui a la capacité de « pourrir » (appelé aussi putrescible ou fermentescible). Il en existe 2 formes :

- **Les déchets alimentaires :** épluchures, restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés...



- **Les végétaux :**

tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes, ligneux issus de l'élagage...



## QUELLES SOLUTIONS SUR GPS&O ?

Pour trier vos biodéchets, GPS&O met à votre disposition différentes solutions de gestion de proximité :

- Distribution de composteurs individuels : 6000 composteurs disponibles en 2025 (voir en page ci-contre) ;
- Mise en place de composteurs partagés pour l'habitat collectif (près de 100 dispositifs déjà en place) ;
- Opération de broyage itinérante des végétaux ;
- Dépôt des végétaux dans 10 déchèteries du territoire.

En savoir + sur [gpseo.fr/biodechets](http://gpseo.fr/biodechets)

## POURQUOI TRIER SES BIODÉCHETS ?

- L'amélioration du bilan carbone ;
- La production du biogaz pour un usage local ou pour le réseau de gaz naturel ;
- L'amélioration de la qualité des sols, grâce à l'usage de cet engrais organique pour votre potager.



→ Attention, les déchets d'origine animale (arrêtes de poisson, carcasse de poulet...) ne sont pas acceptés.

# VALORISEZ VOUS-MÊME VOS BIODÉCHETS AVEC LE COMPOSTAGE

Recycler les déchets de cuisine et de jardin, c'est possible avec le compostage. Cette solution de tri des biodéchets à la source permet de valoriser les végétaux dits « organiques » en les amassant afin qu'ils se décomposent et produisent un engrais 100 % naturel : le compost.



Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an - soit une cure d'amincissement d'1/3 du poids de votre poubelle !

Il contribue aussi à la réduction des végétaux déposés en déchèterie ou collectés et constitue un moyen écologique, simple, efficace et gratuit de prendre soin de votre jardin et de vos plantations.

Pour en promouvoir la pratique, la Communauté urbaine propose un composteur de 400L à tarif préférentiel lors de journées de distribution organisées toute l'année. Ce coup de pouce est complété par une initiation gratuite au compostage le jour de la remise du matériel.

## DES QUESTIONS ?

Guide du compostage, informations pratiques, réservation et paiement en ligne du composteur sur

[www.gpseo.fr](http://www.gpseo.fr)

Contact : [compostage@gpseo.fr](mailto:compostage@gpseo.fr)



## ASTUCE ANTIDÉCHETS



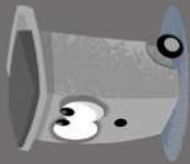
Près de la moitié des déchets que nous produisons sont des déchets de type organique et la plupart sont compostables. On peut citer par exemple : déchets de jardin, déchets de cuisine, mouchoirs et essuie-tout.



## BON À SAVOIR

143 milliards d'euros, c'est ce que représentent les 88 millions de tonnes de gaspillage alimentaire en Europe. En France, le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes par an, du champ jusqu'à l'assiette (source Ademe). En 2025, les objectifs nationaux sont de réduire de 50 % ce gaspillage.





# ORDURES MÉNAGÈRES

Objets usagés, cassés, résultants de vos activités domestiques (cuisine, ménage, hygiène...) dans votre habitation (hors végétaux), les déchets ménagers excluent toute substance ou produit dangereux.



PETITS OBJETS



VAISSELLE



PRODUITS D'HYGIÈNE ET SANITAIRES



DÉCHETS DE CUISINE

## PAS ENCORE DE COMPOSTEUR ?

Déposez vos déchets de cuisine dans le bac à ordures ménagères. Plus d'informations sur les solutions à l'étude pour généraliser le compostage en page 18.



APRÈS LE TRI, DÉPOSEZ TOUS LES DÉCHETS RESTANTS DANS LA POUBELLE GRISE OU DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.

# LES BONNES PRATIQUES

✓ Sac fermé, pas plus de 50 litres



✗ Les déchets toxiques (peintures, piles...)



✗ Les appareils électriques et électroniques

✗ Les bouteilles, bocaux et pots en verre

✗ Les emballages en plastique

✗ Les emballages en métal

✗ Les gravats

✗ Les végétaux

✗ Les déchets médicaux et médicaments

## QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?



103 762 tonnes/an

soit 244,4 kg/hab./an



Centres de valorisation énergétique  
Carrières-sous-Poissy & Thiverval-Grignon



Valorisation énergétique



## BON À SAVOIR



Les ordures ménagères résiduelles (OMR) présentent un enjeu environnemental important car si une partie peut être valorisée sous forme de production énergétique, leur résidu ultime n'est pas recyclable et destiné à l'enfouissement.

Sur les 244,4 kg/hab. de déchets jetés chaque année dans la poubelle grise, on estime le gisement d'emballages susceptibles d'être recyclés à 84 kg (emballages et verre).



# ENCOMBRANTS

Le DÉPÔT DES ENCOMBRANTS prend plusieurs formes en collectif, en individuel, en déchèterie...



CHAISES



MEUBLES DÉMONTÉS  
SANS MIROIR NI VITRE



AUTRES BOIS



CANAPÉS  
ET FAUTEUILS



FERRAILLES



SOMMIERS  
ET MATELAS

## NE PAS DÉPOSER



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES  
ET ÉLECTRONIQUES



VITRES, MIROIRS  
ET FAÏENCE



PRODUITS DANGEREUX  
(PEINTURES, SOLVANTS, BATTERIES...)



GRAVATS



PNEUMATIQUES



TEXTILES

DÉPOSER VOS ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE  
LIMITE L'ENFOUSSEMENT DE CES DÉCHETS.



# LES BONNES PRATIQUES



- ✓ Pour une meilleure valorisation des matériaux, privilégiez le dépôt en recyclerie/ressourcerie ou en déchèterie.
- ✓ Volume limité à 1m<sup>3</sup> par foyer et par collecte.
- ✓ Pour faciliter le travail des agents de collecte : veillez à ce que ces déchets soient manipulables par 2 personnes. 2 m et 50 kg maximum.



- ✗ Ne pas déposer ses encombrants sur la voie publique.
- ✗ Ne pas les sortir en dehors des jours de collecte.

# QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?



8 035 tonnes/an

soit 18,93 kg/hab./an collectés en porte-à-porte



Centres de tri des encombrants  
Thiverval-Orignon et Porcheville



Enfouissement, valorisation matière & énergétique

Seuls 15% de la collecte en porte-à-porte sont revalorisés.



Collectés en porte-à-porte, les encombrants sont enfouis à 85 %, alors qu'ils sont valorisés à 85 % s'ils sont déposés en déchèterie.



## BON À SAVOIR

Les pneus peuvent être déposés dans certaines déchèteries.  
Les pièces automobiles, bouteilles de gaz et extincteurs doivent être déposés chez les distributeurs ou revendeurs.





# DÉCHETS OCCASIONNELS



Il s'agit des déchets nécessitant d'être DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE. Encombrants ou néfastes pour l'environnement, ils seront traités ou recyclés selon leur nature.



MOBILIERS USAGÉS



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



VÉGÉTAUX



MATÉRIAUX ET GRAVATS



GROS CARTONS PLIÉS



BATTERIES ET PILES



DÉCHETS TOXIQUES



HUILES MINÉRALES



POUR VOTRE MOBILIER USAGÉ, PROFITEZ DES ZONES DE RÉEMPLOI ET RESSOURCERIES.

## LES BONNES PRATIQUES



Je veille à ne pas polluer en versant des déchets toxiques dans l'environnement (sols, canalisations).

Je fais un pré-tri dans ma voiture pour faciliter le tri en déchèterie.



Amiante, bouteilles de gaz, bouteilles d'hélium ou de protoxyde d'azote, carcasses de voiture, déchets professionnels, extincteurs, produits explosifs, ordures ménagères, médicaments.

## QUELLES SOLUTIONS POUR LES PROFESSIONNELS ?

En déchèterie, seuls les déchets des particuliers sont acceptés.

Le dépôt des déchets professionnels (artisans, commerçants, industriels, restaurateurs, professions libérales, auto-entrepreneurs...) n'est donc pas accepté.

Pour trouver la déchèterie professionnelle la plus proche, rendez-vous sur : [www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)

## QUE FAIRE DE MES DÉCHETS SPÉCIAUX ?



**DÉCHETS AMIANTÉS** : à récupérer par une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) ou dans une unité de vitrification. Ils peuvent également être déposés en déchèterie professionnelle si le conditionnement est préalablement réalisé.

**BOUTEILLES DE GAZ** : à rapporter chez votre revendeur agréé.

**DÉCHETS HOSPITALIERS OU DE SOINS** (aiguilles, seringues, lancettes, lames, cathéters et micro-perfuseurs) : à déposer dans des points de collecte DASTRI ou chez votre pharmacien.

**MÉDICAMENTS NON UTILISÉS OU PÉRIMÉS** : à rapporter en pharmacie.

